



Mission de l'Organisation des Nations Unies
pour la Stabilisation en République
démocratique du Congo

United Nations Organisation Stabilization
Mission in the Democratic Republic of Congo



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

PROTEGER

STABILISER

CONSOLIDER LA PAIX

NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME AU MOIS DE MAI 2017

Dans le cadre de son mandat, le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure une surveillance étroite de la situation des droits de l'homme et procède à des analyses des tendances relatives à cette situation dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées, et sont présentées de manière mensuelle à la conférence de presse hebdomadaire des Nations Unies.

Durant le mois de mai 2017, le BCNUDH a documenté 431 violations des droits de l'homme sur tout le territoire de la RDC, ce qui représente une légère baisse par rapport au mois d'avril 2017, au cours duquel 466 violations avaient été documentées. Après la forte augmentation des exécutions sommaires ou extra-judiciaires documentées en avril 2017 (234 victimes), le BCNUDH constate, pour le mois de mai, un retour à des chiffres comparables à ceux des mois précédents (102 victimes). Les victimes, à l'exception d'une, ont toutes été tuées dans des zones affectées par le conflit, principalement dans les provinces du Kasai. Sur l'ensemble du territoire de la RDC, les agents de l'Etat ont été responsables de près de 60% des violations des droits de l'homme documentées durant le mois de mai 2017, avec notamment 66 victimes d'exécutions extra-judiciaires. Les groupes armés, tous confondus, ont été responsables de plus de 40% du nombre total de violations enregistrées sur l'ensemble du territoire, avec entre autres 36 victimes d'exécutions sommaires.

Parmi les agents de l'Etat, les principaux auteurs des violations des droits de l'homme documentées au mois de mai 2017 sont, contrairement au mois précédent, les agents de la PNC, qui ont été responsables de 103 violations, ce qui représente près de 24% du nombre total de violations des droits de l'homme documentées au cours de ce mois.

En mai 2017, 316 violations des droits de l'homme ont été commises par toutes les parties dans les territoires affectés par le conflit, ayant causé la mort d'au moins 101 civils. Dans ces territoires, au moins 173 violations ont été commises par les combattants de tous les groupes armés confondus, tandis que les 143 autres ont été commises par les agents de l'Etat. Parmi les groupes armés ce sont les combattants de divers groupes Mai-Mai qui ont commis le plus grand nombre de violations documentées, à savoir 35 violations, soit plus de 11% du nombre total des violations commises dans les zones affectées par le conflit. Les militaires des FARDC ont quant à eux commis 70 violations dans les zones touchées par le conflit. Le BCNUDH continue d'être préoccupé par les violences sexuelles liées au conflit en hausse ce mois-ci (26 victimes en mai par rapport à 16 en avril 2017). Parmi ces cas, 19 sont attribuables à des groupes armés et milices – principalement à des combattants des Forces de résistance patriotiques de l'Ituri (FRPI) et à ceux du *Nduma Defence of Congo* (NDC), et sept à des agents de l'Etat.

Au cours du mois de mai 2017, le BCNUDH a documenté 85 violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales liées à des restrictions de l'espace démocratique sur l'ensemble du territoire congolais. Ce nombre confirme la tendance persistante de restrictions de l'espace démocratique en portant à 1.711 le nombre total de violations des droits de l'homme en lien avec les restrictions de l'espace démocratique documentées depuis le 1^{er} janvier 2015, dont 349 depuis le 1^{er} janvier 2017. Les principaux auteurs présumés des violations documentées pendant le mois de mai 2017 restent les agents de la PNC (40 violations), suivis par les autorités politico-administratives (19 violations) et les militaires des FARDC (11 violations). Les violations les plus rapportées sont les atteintes à la liberté de réunion pacifique (21

violations), au droit à la liberté et à la sécurité de la personne (17 violations) et à la liberté d'opinion et d'expression (16 violations) principalement dans les provinces de la Tshopo (18 violations), de Kinshasa (14 violations) et du Kwilu (10 violations). Les membres d'organisations de la société civile (48 victimes) et de partis politiques (17 victimes) ont été particulièrement visés. Le BCNUDH déplore les menaces et les attaques documentées au cours du mois de mai contre au moins 12 journalistes ou professionnels des médias, celles-ci ayant doublé par rapport au mois précédent ; ainsi que l'absence de développement positif concernant la mise en œuvre des mesures de décrispation.

Le 15 mai 2017, le Sénat, a adopté à l'unanimité la proposition de loi relative à la protection et à la responsabilité du défenseur des droits de l'homme en RDC. Ce texte, en accord avec les principes énoncés dans la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, fait néanmoins l'objet d'un réexamen par l'Assemblée nationale qui y souhaite y introduire des amendements modifiant substantiellement le texte tel qu'adopté par le Sénat. La version amendée comprend plusieurs dispositions qui, si adoptées, encadreraient de manière excessive les activités des défenseurs des droits de l'homme, en violation des engagements internationaux de la RDC en matière de droits de l'homme. Le BCNUDH rappelle l'importance du rôle des défenseurs et activistes des droits de l'homme, et de l'obligation pour l'Etat congolais d'assurer leur protection contre toute forme de violence et d'intimidation et encourage dès lors l'Assemblée nationale à rejeter les amendements présentés.

Au cours du mois de mai 2017, le BCNUDH a appuyé les activités des juridictions militaires dans le cadre de la lutte contre l'impunité. Au moins trois militaires des FARDC ont été condamnés pour des actes constitutifs de violations des droits de l'homme sur tout le territoire de la RDC. Le mois de mai a cependant été marqué par l'évasion d'au moins 4.153 personnes des centres de détention. En particulier, dans la nuit du 16 au 17 mai 2017, environ 4.000 personnes, soit plus de la moitié des détenus, se sont évadées du Centre pénitentiaire et de rééducation de Kinshasa. D'autres évasions de masse ont eu lieu pendant la période en revue, notamment dans la nuit du 18 au 19 mai 2017, à Kasangulu (Kongo Central), lorsque 76 détenus se sont enfuis après avoir détruit le portail de la prison locale.

Enfin, le BCNUDH a organisé ou pris part à au moins 30 activités de renforcement de capacités à l'intention de la société civile et d'acteurs étatiques et non-étatiques sur les droits de l'homme. Ces activités ont été organisées par le BCNUDH et ses partenaires dans la ville de Kinshasa et les provinces de L'Equateur, de l'Ituri, du Haut-Katanga, du Haut-Uélé, du Kasai Oriental, du Kasai Oriental, de la Mai-Ndombe, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Tanganyika et de la Tshopo. Elles ont notamment porté sur la promotion, protection et monitoring des droits politiques et des libertés publiques en période électorale, la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre, ainsi que sur la protection des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme.